

RWE



PROJET ÉOLIEN Des Marchellions

Juin 2024 et complété en juin 2025

Bilan de la concertation

PARC EOLIEN DES MARCHELLIONS

50 rue Madame de Sanzillon
92 110 CLICHY

**Communes de
Saint-Maur-sur-le-Loir et Dancy (28)**

Sommaire

Sommaire	1
Preambule	2
Le projet en bref	3
La mise en place de la démarche	4
Le dispositif d'information et de participation mis en œuvre	6
Annexes	22

Préambule

Signataire de la Charte éthique de France Renouvelables, RWE Renouvelables France, qui a développé le projet éolien pour le compte de la société Parc Éolien des Marchellions, s'est engagée à intégrer de manière systématique la concertation dans le processus de développement de ses projets sur l'ensemble du territoire français. En effet, grâce à son équipe pluridisciplinaire et son expérience de plus de 20 ans, RWE Renouvelables France a su établir une approche adaptée pour le développement des projets sur les territoires, avec l'adhésion sociale au cœur des préoccupations. Par ailleurs, RWE Renouvelables France défend l'éolien par le respect de bonnes pratiques : respect des engagements, veille juridique, intégration des intérêts des parties-prenantes.

Grâce au double statut de développeur et exploitant, RWE Renouvelables France assure également une présence locale sur le long terme et développe ainsi une éthique appropriée au respect du territoire. Conscient que le soutien local est indispensable à la réussite de tout projet, RWE Renouvelables France partage l'idée d'un juste accès à l'information par les citoyens, tout au long des études menées.

L'entreprise a reçu la distinction de 3 étoiles aux Trophées de la Participation en 2024, organisés par Décider Ensemble, pour la démarche de concertation menée avec la commune de Saint-Georges-sur-Arnon (36) en faveur de la transition énergétique.

La démarche d'information et de concertation du projet éolien des Marchellions a débuté en novembre 2021. Depuis cette date, une démarche adaptée au contexte et aux attentes locales a été proposée. Ce document retrace le bilan de cette concertation.

*NB : Le projet éolien est localisé sur les territoires communaux de Saint-Maur-sur-le-Loir et de Dancy. Toutefois, la commune de Dancy n'étant concernée qu'au titre du survol d'une éolienne, il a été convenu, pour des considérations de lisibilité et de cohérence territoriale, que **la dénomination retenue dans le présent document soit limitée à la mention suivante : « projet éolien sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir ».***

NB : Tous les éléments iconographiques d'illustration présentés sont également exposés dans les annexes à une taille lisible.

Le projet en bref

Depuis 2021, RWE Renouvelables France étudie le développement d'un parc éolien sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, au nord-est de la commune. À la suite du vote favorable au lancement des études du conseil municipal en avril 2021, des contacts ont été établis avec les propriétaires fonciers et agriculteurs situés sur la zone d'études pour envisager l'installation d'éoliennes sur leurs parcelles.

Après plus de deux ans de réflexion et de travail, nourris par l'ensemble des études techniques et d'une démarche de concertation dédiée, une première version du projet été finalisée à l'été 2024. Or, sollicitée à la suite du dépôt, l'Armée a émis un avis défavorable pour les éoliennes E2, E3 et E4, en raison d'une gêne pour le radar d'Orléans situé à 30km. Toutefois, il a été décidé de poursuivre le projet et de considérer un projet à deux éoliennes, composé des éoliennes anciennement nommées E1 et E5 (éoliennes autorisées par l'Armée). La reprise du dossier est donc réalisée pour le printemps 2025.

La nouvelle implantation à deux éoliennes est présentée dans la carte ci-après.

PROJET EOLIEN DES MARCHELLIONS

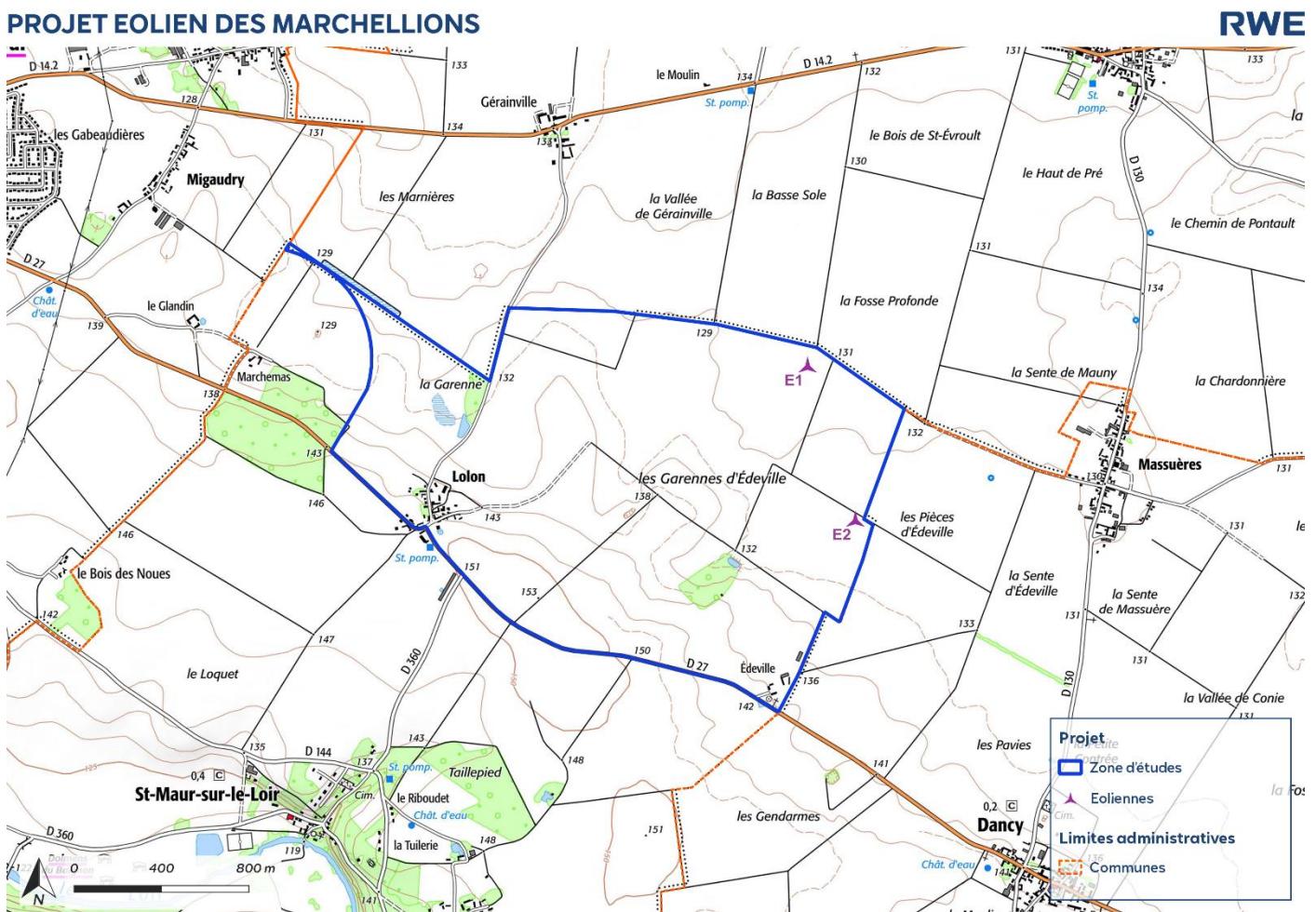


Figure 1 - Implantation du projet éolien des Marchellions à Saint-Maur-sur-le-Loir © RWE Renouvelables France

La mise en place de la démarche

Notre vision de la concertation sur ce projet

Le projet éolien des Marchellions à Saint-Maur-sur-le-Loir se situe dans un secteur en forte croissance en termes d'énergie éolienne, avec plus de 35 parcs éoliens répartis dans un rayon de 20km autour de la zone de projet. Il nous a semblé nécessaire, avant toute action, de comprendre le territoire de notre projet afin d'adapter au mieux notre dispositif. Ainsi, une étude de contexte a été menée entre novembre et décembre 2021, afin de comprendre le territoire et ses parties prenantes. Les différentes étapes de la concertation ont été décidées avec les élus de la commune.

La concertation est un **processus permettant d'associer les parties prenantes** (populations et acteurs d'un territoire) à des décisions qui les concernent. Elle n'aboutit pas nécessairement à une décision commune (ce qui la différencie de la *codécision*), mais **permet d'élaborer collectivement des propositions** (ce qui la différencie de la *consultation*) en confrontant les idées et points de vue. L'objectif de ce travail collectif était de passer du projet dans un territoire à un **projet de territoire**, accepté par ses habitants.

Les objectifs de la concertation

Compte-tenu des différents échanges et besoins des élus de la commune, plusieurs objectifs avaient été assignés à la démarche de concertation :

- **Associer les parties prenantes du territoire au projet** pour en faire un projet d'intérêt général auquel les habitants peuvent identifier un intérêt tangible.
- **Rendre compte régulièrement et de manière transparente** de l'état d'avancement du projet et des études aux habitants.
- Mener un **dialogue au long cours** en ouvrant à la co-construction les sujets qui peuvent l'être.

Ces trois objectifs nous ont guidé dans la mise en place des actions présentées ici.

Les lieux et moyens de la concertation

Dans la perspective d'établir un **dialogue continu** avec le territoire, RWE Renouvelables France a proposé plusieurs rencontres physiques avec son équipe projet. Celles-ci se sont tenues à la mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir. Un **comité de suivi de développement du projet** avec des riverains et élus volontaires s'est également tenu tout au long de l'année 2023.

Afin de **maintenir le lien** entre les rencontres, et de permettre à celles et ceux qui ne pourraient ou ne voudraient pas se déplacer, RWE Renouvelables France a également proposé des outils d'information et de participation permanents (lettres d'information, site Internet...). Les coordonnées du chef de projet (mail / téléphone) étaient indiquées sur l'ensemble des supports afin de permettre à tout un chacun de le contacter.

Conscients que seule une faible part de la population se rendait aux réunions organisées par les porteurs de projet, ce que nous avons d'ailleurs pu constater lors des visites sur le terrain, nous nous sommes également fixés l'objectif « **d'aller vers** » le public sans attendre qu'il ne vienne. Ceci s'est traduit par une session de porte-à-porte à Saint-Maur-sur-le-Loir.

Le dispositif d'information et de participation mis en œuvre

Comprendre le territoire et ses usagers : l'étude de contexte

Entre le 16 novembre et le 3 décembre 2021, RWE a mandaté Démopolis Concertation (anciennement Mazars) afin de réaliser une étude de contexte locale. Démopolis a mené 7 entretiens, ainsi que des journées de porte-à-porte afin de rencontrer des acteurs locaux du territoire, permettant de comprendre leurs coutumes et usages ; mais aussi leurs perceptions d'un potentiel projet éolien sur la commune. Les entretiens ont été menés avec différents types d'acteurs : élus de la commune, propriétaire terrien, agriculteurs, membres d'associations locales, employé communal... Les journées de porte-à-porte ont permis de rencontrer une cinquantaine d'habitants de la commune. L'objectif était également de recueillir les attentes en termes de concertation et d'information par rapport au projet éolien.

Toutes ces discussions ont permis d'établir plusieurs axes de dynamique locale :

- L'existence d'un groupe de soutien du projet, notamment des membres du conseil municipal, moteurs pour porter le projet localement ;
- Quelques habitants des hameaux de la commune, plus nuancés, curieux et intéressés par une démarche de concertation, et surtout motivés par des retombées directes pour ces personnes ;
- Et une demande globale d'information régulière du territoire concernant les avancées du projet éolien.

Ainsi, la suite de la démarche a été établie et choisie avec les élus de la commune afin de répondre aux attentes émises lors de ces entretiens.

Informer de manière transparente et continue

Des lettres d'information régulières

Afin de garantir un socle d'information commun sur le territoire du projet, RWE Renouvelables France a souhaité faire parvenir des lettres d'information aux habitants, support illustré de 2 à 4 pages. Ces documents ont été distribués par les élus dans toutes les boîtes aux lettres de Saint-Maur-sur-Le-Loir.

Plusieurs flyers ont également été distribués dans les boites aux lettres des riverains, soit par les élus, soit par l'équipe projet, en amont d'événements ou de réunions de concertation afin d'inviter tout le monde à y participer.

Les lettres d'information et flyers réalisés et distribués avant le dépôt du dossier sont annexés au présent bilan.



Figure 3 - Lettre d'information #1

© RWE Renouvelables France

Lettre d'information n°1 (novembre 2021)

Les objectifs de la première lettre d'information :

- Informer du lancement d'un projet éolien à Saint-Maur-sur-Le-Loir et notamment de l'installation à venir du mât de mesure de vent ;
- Présenter les contours d'un possible projet (zone étudiée, potentiel, calendrier prévisionnel, etc.) ;
- Présenter le porteur du projet, RWE Renouvelables France.

Cette lettre a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir.



Figure 4 - Lettre d'information #2

© RWE Renouvelables France

Lettre d'information n°2 (mai 2022)

Les objectifs de la deuxième lettre d'information :

- Présenter les différentes actions de concertation envisagées pour le projet ;
- Sonder les riverains sur les actions qu'ils voulaient voir se mettre en place ;
- Annoncer le lancement du site internet du projet.

Cette lettre a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir.



Figure 5 - Lettre d'information #3

© RWE Renouvelables France

Lettre d'information n°3 (novembre 2022)

Les objectifs de la troisième lettre d'information :

- Rappeler la zone d'études du projet ;
- Faire un retour sur la sortie avifaune réalisée en octobre 2022 ;
- Présenter le 1^{er} comité de suivi à venir et les modalités de participation.

Cette lettre a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir.



Figure 6 - Lettre d'information #4

© RWE Renouvelables France

Lettre d'information n°4 (octobre 2023)

Les objectifs de la quatrième lettre d'information :

- Expliquer les actualités du projet : avancement des études, définition de l'implantation ;
- Rendre-compte des deux premiers comités de suivi du développement du projet ;
- Inviter au troisième comité le 19 octobre 2023 ;
- Donner de la visibilité sur les prochaines étapes du projet.

Cette lettre a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir



Figure 7 - Lettre d'information #5

© RWE Renouvelables France



Figure 8 - Lettre d'information #6

© RWE Renouvelables France

Lettre d'information n°5 (juillet 2024)

Les objectifs de la cinquième lettre d'information :

- Annoncer le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale et faire un récapitulatif global du projet ;
- Annoncer le changement de chef de projet ;
- Présenter les prochaines étapes.

Cette lettre a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir par les élus de la commune.

Lettre d'information n°6 (janvier 2025)

Les objectifs de la sixième lettre d'information :

- Présenter la nouvelle implantation du projet suite au retour de l'Armée sur le projet initial ;
- Annoncer les prochaines étapes, et notamment l'enquête publique.

Cette lettre a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir par les élus de la commune.

Une septième lettre sera distribuée aux habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir et aux mairies des communes limitrophes fin 2025 / début 2026 pour informer du lancement de l'enquête publique et inviter les riverains à s'exprimer à ce sujet.

Un site Internet dédié

Pour permettre l'information du plus grand nombre sur le projet, un site Internet dédié au projet a été créé : <https://saintmaursurleloir.projet-eolien.com/>

Régulièrement actualisé, ce site permet à tous de prendre connaissance du projet. Les événements y ont été annoncés à l'avance, et les comptes-rendus des comités de suivi ont été publiés à chaque fois.

Un espace de documentation offre la possibilité de lire et télécharger les lettres d'information et flyers.

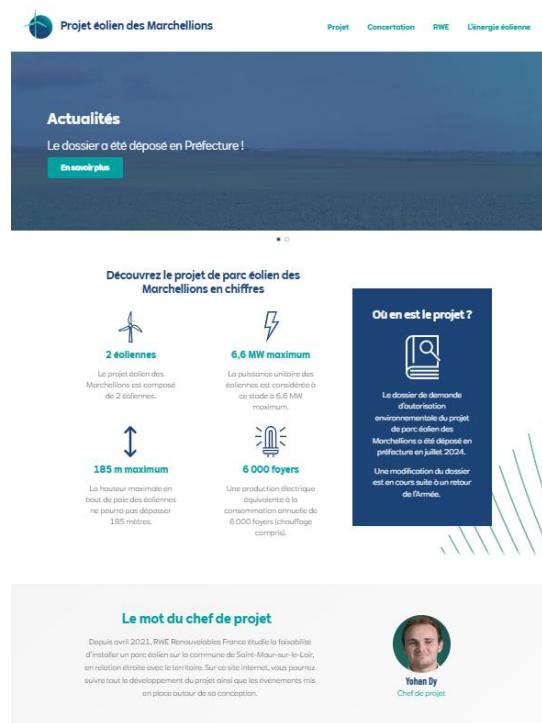


Figure 9 - Capture d'écran du site Internet du projet

© RWE Renouvelables France

Rencontrer et « aller vers » les habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir

Une session de porte-à-porte pour aller à la rencontre des riverains

L'expérience montrant que seule une faible part de la population participe aux réunions organisées par les porteurs de projet et dans une optique « d'aller vers » le public sans attendre qu'il participe à une réunion dédiée, l'équipe projet RWE Renouvelables France est allée à la rencontre des habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir le 14 septembre 2022.

Ce porte-à-porte avait pour objectif d'inviter les riverains à participer à la sortie avifaune prévue le 1^{er} octobre 2022 et d'identifier les personnes intéressées souhaitant participer à un comité de suivi.

La démarche a été particulièrement intéressante, puisqu'elle nous a permis d'échanger avec de nombreux habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir (71 foyers sur 155 au total). Elle nous a permis d'apprécier l'opinion au sujet du projet éolien, au-delà des seuls participants aux réunions. Nous avons également pu répondre aux questions que se posent les habitants au sujet du projet et de l'éolien en général. Par ailleurs, un certain nombre d'habitants ont trouvé intéressant l'idée d'organiser un comité de suivi. Un certain nombre de personnes étaient également intéressées pour participer à la sortie avifaune avec le bureau d'études.

Figure 10 – Porte à porte du 14 septembre 2022

© RWE Renouvelables France



Une sortie d'observation de l'avifaune

Le 1^{er} octobre 2022, sept personnes ont participé à une sortie d'observation de l'avifaune à Saint-Maur-sur-Le-Loir. Un écologue du bureau d'études indépendant IEA, Institut d'Ecologie Appliquée, en charge de l'étude du projet, a animé la visite. Au sein de la zone de projet, le groupe a pu observer la faune volante tout en s'informant sur la méthodologie des études et les enjeux avifaunistiques liés à un projet éolien.

Les habitants avaient été informés de cette visite lors de la distribution du flyer d'invitation par RWE Renouvelables lors d'un Porte-à-Porte le 14 septembre 2022.



Figure 11 – Sortie d'observation de l'avifaune, le 1^{er} octobre 2022

© RWE Renouvelables France



Figure 12 – Flyer d'invitation à la sortie avifaune

© RWE Renouvelables France

Associer les parties prenantes du territoire au projet

L'organisation d'un comité de suivi du développement du projet

Dans l'objectif de créer un projet de territoire répondant aux besoins des différentes parties prenantes, l'équipe projet a décidé de mettre en place un comité de suivi du développement du projet, en concertation avec les élus de la commune.

Comme évoqué précédemment, ce comité consiste en un groupe de travail d'habitants et d'élus volontaires, ouverts à toutes et à tous, afin de suivre les étapes du développement du projet, et de co-construire ensemble les éléments possibles.

Tous les habitants de la commune ont été avertis de la tenue des différentes sessions de travail via des flyers distribués par les élus dans les boîtes aux lettres, ainsi que via le site internet du projet.

Comité de suivi n°1 : Le développement du projet et les besoins de concertation (mai 2023)

Un premier comité de suivi a eu lieu le 24 mai 2023 de 19h à 21h au sein de la mairie. Lors de ce premier comité, des élus, et des riverains étaient présents pour discuter de l'avancement du projet, notamment de la démarche de concertation mise en place, ainsi que sur l'éolien de manière plus générale.

Au total, 11 personnes sont intervenues dans ce comité de suivi. Elles ont pu dresser leur liste de sujets à traiter tels que l'implantation, les résultats des études, les mesures d'accompagnement, le raccordement ou encore les bénéfices pour le territoire.

Ce temps d'échanges a été très riche, les participants ont pu poser leurs questions à l'équipe projet, émettre leurs avis, et ont appuyé leur volonté de réitérer ce groupe de travail, avant les vacances estivales.



Figure 13 – Comité de suivi du 23 mai 2023

© RWE Renouvelables France



Ce flyer, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir par les élus, a servi d'invitation aux riverains pour assister au premier comité de suivi du projet éolien, ayant eu lieu le 24 mai 2023. Ce flyer précise les sujets évoqués lors de cette réunion.

Figure 14 – Flyer d'invitation au comité de suivi n°1

© RWE Renouvelables France

Comité de suivi n°2 : Travail sur les différentes implantations des éoliennes (juillet 2023)

Conformément aux souhaits émis lors du premier temps d'échanges, un deuxième comité a été mis en place le 6 juillet 2023 de 18h30 à 20h30 au sein de la mairie. Les habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir avaient été informés par la diffusion d'un flyer 15 jours avant le comité, ainsi que par le biais d'un mail pour celles et ceux ayant laissé leur contact à l'équipe projet.

Les sujets évoqués ont été sélectionnés par l'équipe projet RWE parmi la liste dressée lors de la première réunion par les participants.

Les 7 riverains et élus présents ont pu discuter des résultats des études, à la suite d'une présentation effectuée par le chef de projet.

Ensuite, l'équipe projet a proposé un travail sur carte avec des calques aux participants, afin d'expliquer les différentes contraintes (aéronautiques, zones avec de forts enjeux de biodiversité, distance des habitations...). Ces réflexions ont abouti à différents scénarios d'implantation des éoliennes. Celui à 5 éoliennes a été retenu par les riverains et par l'équipe projet.

Ce nouveau temps d'échanges et de travail a été instructif, tant pour les participants, que pour le porteur de projet. Il a été convenu qu'un troisième comité se réunirait à la rentrée 2023 pour discuter des mesures d'accompagnement associées au projet, et des bénéfices pour le territoire.

Figure 15 – Comité de suivi du 6 juillet 2023

© RWE Renouvelables France



Ce flyer, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir, a servi d'invitation aux riverains pour assister au deuxième comité de suivi du projet éolien, ayant eu lieu le 6 juillet 2023. Ce flyer précise les sujets évoqués lors de cette réunion.

Figure 16 - Flyer d'invitation au comité de suivi n°2

© RWE Renouvelables France

Comité de suivi n°3 : Travail sur les mesures d'accompagnement et la valeur ajoutée pour le territoire (octobre 2023)

Le troisième comité de suivi du projet s'est tenu le 19 octobre 2023, de 18h30 à 20h30, à la mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir. Onze personnes ont participé à ce temps de travail afin de comprendre la réglementation en vigueur et proposer des idées de mesures.

L'objectif de cette réunion était de considérer l'ensemble des projets de la commune et les ressources du territoire (patrimoniales, culturelles, naturelles...), afin de réfléchir à la façon de les transformer en mesures d'accompagnement, incluses dans le dossier du projet. Ces mesures doivent entrer dans le cadre juridique du volet mesures d'accompagnement, tout en répondant aux attentes et besoins des différentes parties prenantes du territoire.

Voici quelques exemples de mesures d'accompagnement co-construites avec les participants du comité de suivi :

- Enfouissement des lignes électriques aériennes du bourg de Lolon ;
- Proposition d'une offre locale d'électricité pour les habitants Saint-Maur-sur-le-Loir ;
- Participation aux travaux de rénovation énergétique et aux achats en lien avec les économies d'énergies des riverains ;

Comité de suivi n°4 : Tri et hiérarchisation des mesures d'accompagnement (décembre 2023)

Le dernier comité de suivi du projet avant le dépôt du dossier en Préfecture s'est tenu le mercredi 6 décembre 2023, de 18h30 à 20h30 à la mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir.

Sept personnes ont participé aux échanges. L'objectif de ce dernier comité pré-dépôt du dossier était de vérifier la validité juridique des différentes idées de mesures d'accompagnement émises lors du comité de suivi n°3, et de hiérarchiser ensemble la priorité de chaque mesure afin de les inclure dans le dossier.



Figure 17 – Comité de suivi du 6 décembre 2023

© RWE Renouvelables France

Une demande émise lors du comité de suivi n°3 était de pouvoir discuter avec une personne d'Energie d'Ici, fournisseur d'électricité en partenariat avec RWE, qui propose une réduction sur les factures d'électricité des habitants des communes d'implantation des parcs éoliens.

Les participants souhaitaient en effet poser leurs questions techniques à Energie d'Ici, afin de comprendre l'offre et ses modalités, et de décider s'ils souhaitaient pouvoir bénéficier de cette mesure si le projet était autorisé.

Enfin, il a été décidé du nom définitif du projet éolien par les participants, s'intitulant le projet éolien des Marchellions, en référence au lieu-dit local.



Figure 18 – Flyer d'invitation au comité de suivi n°4

© RWE Renouvelables France

Ce flyer, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Maur-sur-Le-Loir, a servi d'invitation aux riverains pour assister au quatrième comité de suivi du projet éolien, ayant eu lieu le 6 décembre 2023. Ce flyer précise les sujets évoqués lors de cette réunion, notamment l'interview avec un représentant d'Energie d'Ici, à propos de l'offre locale d'électricité, en partenariat avec RWE.

Comité de projet (24 juin 2024)

Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, et plus précisément du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie, un comité de projet a été organisé le 24 juin 2024 en mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir.

En ce qui concerne le projet éolien des Marchellions, porté par RWE Renouvelables France sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, toute la zone concernée par les installations projetées du projet a été déclarée en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables par deux délibérations du Conseil Municipal de la commune en date du 13 décembre 2023 et du 6 juin 2024. La réalisation d'un comité de projet était ainsi facultative, en attendant la validation et la promulgation de l'ensemble des Zones par la Préfecture d'Eure-et-Loir. La société RWE

Renouvelables France a décidé de tout de même organiser ce comité de projet afin de tenir informé les élus des avancées du projet avant le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale.

Ce comité de projet avait pour objectif de présenter les principales caractéristiques du projet éolien des Marchellions, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, ses impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire, les différentes mesures d'accompagnement travaillées lors des comités de suivi, ainsi que toute la démarche de concertation.

Ce comité représentait un moment privilégié d'échanges entre l'équipe projet et les acteurs locaux, pour s'assurer de la bonne intégration du projet dans le territoire.

Tous les maires des communes du périmètre de l'enquête publique, ainsi que le président de la communauté de communes du Bonnevalais, étaient conviés et ont reçu une invitation par courrier postal.

En plus de Madame la Maire de Saint-Maur-sur-le-Loir, étaient présents au comité les maires de Pré-Saint-Evroult et de Dancy, communes limitrophes de Saint-Maur-sur-le-Loir, et communes les plus proches du projet éolien des Marchellions.

Un compte-rendu de ce comité est annexé au présent bilan (cf. Annexe 3).

Tableau récapitulatif de la démarche de concertation (avant dépôt)

Événement - outil	Public	Date
Étude de contexte	Acteurs du territoire	Novembre-Décembre 2021
Lettre d'information n°1	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Novembre 2021
Lettre d'information n°2	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Mai 2022
Porte-à-porte	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	14 septembre 2022
Flyer pour la sortie d'observation	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	14 septembre 2022
Sortie d'observation avifaune	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	1 ^{er} octobre 2022
Lettre d'information n°3	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Novembre 2022
Flyer d'invitation au comité n°1	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Début mai 2023
Comité de suivi n°1	Habitants volontaires de Saint-Maur-sur-le-Loir	24 mai 2023
Flyer d'invitation au comité n°2	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Fin juin 2023
Comité de suivi n°2	Habitants volontaires de Saint-Maur-sur-le-Loir	6 juillet 2023
Lettre d'information n°4 et invitation au comité n°3	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Octobre 2023
Comité de suivi n°3	Habitants volontaires de Saint-Maur-sur-le-Loir	19 octobre 2023
Flyer d'invitation au comité n°4	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Novembre 2023
Comité de suivi n°4	Habitants volontaires de Saint-Maur-sur-le-Loir	6 décembre 2023
Comité de projet	Elus de Saint-Maur-sur-le-Loir et des communes du périmètre de l'enquête publique	24 juin 2024

Lettre d'information n°5	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Juillet 2024
Lettre d'information n°6	Habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir	Janvier 2025

Conclusion

Les enseignements de la démarche de concertation

En initiant une démarche de concertation volontaire parallèlement aux études techniques, nous avons souhaité offrir la possibilité aux habitants et acteurs du territoire de s'informer, de s'exprimer et de construire ensemble le projet éolien. Grâce au dispositif d'information et de concertation mis en place et détaillé ci-dessus, cette démarche a permis d'atteindre les objectifs fixés.

D'abord, **l'information sur ce projet a été abondante**, utilisant tous les canaux de communication disponibles (lettres d'information, site internet, flyers...). Nous estimons que tous les habitants du territoire ont ainsi été informés du projet de parc éolien et des avancées du développement. Nous estimons avoir rendu compte régulièrement et de façon transparente de l'état d'avancement du projet.

Ensuite, nous avons **associé les parties prenantes du territoire** au projet. Nous avons varié les formats pour permettre de créer des espaces de dialogue constructifs (sortie d'observation de l'avifaune sur le terrain, porte-à-porte) associant à chaque fois tous les habitants de la commune.

Par ailleurs, **des espaces de co-construction ont été ouverts**. La constitution d'un comité de suivi du développement du projet sur le long terme constitue un réel pas pour faire de ce projet un « projet de territoire ». Les participants ont été assidus tout au long de la démarche, et les échanges ont été très riches et constructifs à chaque fois.

La démarche se poursuivra en 2025-2026 pour accompagner l'instruction du projet et préparer l'enquête publique. RWE Renouvelables France souhaite également poursuivre ce lien et ce dialogue constructif durant les phases de chantier et d'exploitation si le projet est autorisé.

Les engagements de RWE Renouvelables France

Si la phase de concertation volontaire préalable au dépôt du dossier est désormais terminée, conformément à ses valeurs et à la démarche initiée localement, RWE Renouvelables France souhaite maintenir des liens étroits avec le territoire durant toute la poursuite du développement du projet, la phase de chantier et tout au long de la vie du parc.

RWE Renouvelables France s'engage notamment à :

- Poursuivre l'information durant la phase d'instruction, en l'élargissant au périmètre de 6 kilomètres autour des infrastructures du projet jusqu'au déclenchement de l'enquête publique. Les maires des communes concernées seront rencontrés s'ils le souhaitent.

- Mettre en place les mesures telles que validées lors des comités de suivi avec les acteurs du territoire, sous réserve d'autorisation du projet.
- **Maintenir un lien régulier avec le territoire**, élus et habitants jusqu'à la mise en service du projet. À cet effet, la **diffusion d'une information régulière sur l'actualité du projet** (lettres, site Internet...) sera poursuivie. En phase d'exploitation, un second stade de dialogue sera enclenché. RWE prend ainsi l'engagement de réunir un comité de suivi de l'exploitation du parc avec les acteurs locaux.

Enfin, nous tenions à remercier les élus de Saint-Maur-sur-le-Loir pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'élaboration de ce projet ; notamment via la distribution de l'ensemble des lettres d'information et flyers durant toute la démarche.

Annexe 1

Flyers / invitations distribués lors de la démarche de concertation



Informations pratiques

La sortie du 1er octobre 2022

RWE Renouvelables France, porteur du projet éolien et l'Institut d'Ecologie Appliquée, bureau d'études indépendant en charge de mener les observations de terrain et de réaliser l'étude environnementale, vous invitent à une sortie d'observation de l'avifaune présente sur la zone de projet.

Durée de la sortie : 3h maximum

Prévoir des jumelles (si vous en possédez) et une tenue adaptée aux conditions climatiques du jour.



**Événement sur inscription (voir recto).
Les enfants sont les bienvenus
(conseillé à partir de 12 ans) !**

Nous partirons à pied depuis l'étang au nord de Lolon (point rouge sur la carte et en photo ci-après) et serons amenés à marcher pour rejoindre des points d'observation fixe.



www.saintmaursurleloir.projet-eolien.com

Ne pas jeter sur la voie publique



RWE

Projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir

Participez au comité de suivi du projet !

Mercredi
24 mai 2023 de
19h à 21h
à la Mairie

INVITATION

RWE vous invite à prendre part à une réunion de travail permettant de suivre l'avancement du projet éolien sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir.

Le comité de suivi représente une opportunité de faire le point sur les avancées et actualités du projet, mais également d'échanger directement avec vous et de répondre à toutes vos questions.

Inscription obligatoire : romain.cluet@rwe.com

Pour suivre l'actualité du projet :
www.saintmaursurleloir.projet-eolien.com

RWE Renouvelables France SAS, 80 Rue Madame de Sionville, 92120 Clichy, France - N°C3 Nanterre B 884 709 672

Programme

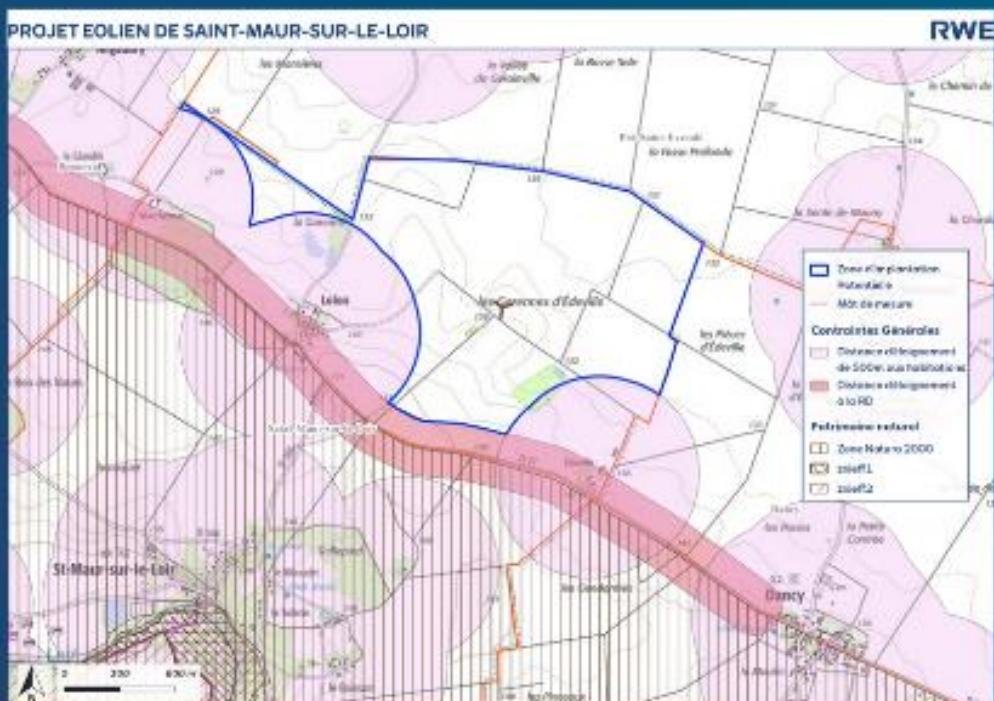
Les actualités du projet

Venez découvrir les 1ers résultats des études et échanger à propos de celles à venir. Un temps de recueil des impressions suite à la visite avifaune organisée avec le bureau d'études IEA en octobre dernier aura également lieu.

Différents thèmes seront abordés :

- La zone d'études ;
 - Les moyens d'information ;
 - Les événements de concertation à venir.

Carte de la zone d'études du projet





RWE

Projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir

Participez au 2ème comité de suivi du projet !

Jeudi 6 juillet
2023
18h30-20h30
Mairie

INVITATION

Suite à la première réunion de travail autour du projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir, RWE vous invite à un deuxième temps d'échanges.

Ce deuxième comité de suivi permettra de discuter des avancées du projet, et d'aborder plus en détails les thématiques évoquées par les participants lors de la première réunion.

Inscription obligatoire : romain.cluet@rwe.com

RWE Renouvelables France SAS, 50 rue Madame de Senonnes, 92210 Clamart, France - R.C.S Nanterre B 891 706 672

Programme

Les avancées du projet

Comme discuté avec les participants lors du premier comité de suivi, les thématiques suivantes seront abordées durant cette nouvelle réunion :

18h30-20h30:

- Les résultats des études environnementales et paysagères
- Travail sur l'implantation du parc éolien
- Visualisation de photomontages
- Les retombées économiques pour la commune

20h30:

- Moment de convivialité autour d'une collation

Pour suivre l'actualité du projet :
www.saintmaursurleloir.projet-eolien.com

**Votre interlocuteur sur le projet éolien
de Saint-Maur-sur-le-Loir**



Romain Cluet, Chef de projets éoliens
romain.cluet@rwe.com

Ne pas jeter sur la voie publique



RWE

Projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir

Participez au 4ème comité de suivi du projet !

Mercredi 6
décembre 2023
18h30-20h30
Mairie

INVITATION

**Nous vous convions au quatrième comité de suivi du développement du
projet éolien.**

Ce quatrième comité de suivi permettra de faire le tri des différentes mesures
évoquées lors de la réunion du 19 octobre, et d'échanger avec Energie d'Ici à
propos de l'Offre locale d'Electricité.

Nous ferons également le bilan du développement du projet et discuterons des
prochaines étapes.

Inscription obligatoire : romain.cluet@rwe.com

RWE Renouvelables France SAS, 50 rue Madame de Sanzillon, 92110 Clichy, France - R.C.S Nanterre B 884 706 672

Programme

Choix des mesures et du nom du projet

Comme réfléchi et discuté avec les participants lors du dernier comité de suivi, nous ferons le tri des mesures du projet lors de cette nouvelle réunion : faisabilité juridique, faisabilité financière, hiérarchisation des mesures...

Nous profiterons de ce comité pour statuer sur le nom définitif du projet éolien.

Échanges avec Energie d'Ici

Un entretien en visioconférence aura lieu de 18h45 à 19h15 avec un des collaborateurs d'Energie d'Ici, fournisseur d'électricité, en partenariat avec RWE pour l'Offre locale d'Electricité.

Il vous présentera l'offre en détails et pourra répondre à vos questions.

N'hésitez pas à venir avec vos questions sur l'offre !

Si vous souhaitez vous renseigner sur cette offre déjà mise en place pour un de nos projets dans l'Indre, suivez le lien ci-après :

<https://www.energiedici.fr/rwe/les-pierrots.html>

Pour suivre l'actualité du projet :

www.saintmaursurleloir.projet-eolien.com

Votre interlocuteur sur le projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir



Romain Cluet, Chef de projets éoliens
romain.cluet@rwe.com

Avis presse / Information à la voile publique

Annexe 2

Lettres d'information distribuées lors de la démarche de concertation

RWE

Projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir

Lettre d'information #1

Novembre 2021

Le mot du chef de projet

Depuis le début de l'année 2021, nous étudions l'opportunité de réaliser un projet éolien sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir. Une première phase de pré-faisabilité nous a permis de nous assurer de l'accord des élus de la commune et des propriétaires et exploitants de la zone pour le lancement d'études, et de travailler sur les enjeux aéronautiques de la zone.

Aujourd'hui, nous sommes prêts à démarrer les études qui composent un projet éolien. Ce sont ces longues études (deux ans environ) qui nous permettront de répondre aux questions que vous vous posez : combien d'éoliennes ? De quelle taille ? À quels emplacements ? Ce projet de transition énergétique et écologique, nous le développerons en toute transparence et en concertation. Vous serez informés de chaque étape, et nous avons à cœur de le co-construire avec vous.



Romain Cluet
Chef de projet
RWE Renouvelables France
romain.cluet@rwe.com

L'énergie éolienne

Une technologie présentant de nombreux avantages

- Production propre**
Aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation, aucun déchet
- Technologie mature**
En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10
- Industrie compétitive**
L'énergie éolienne est aujourd'hui une des énergies les moins chères
- Faible emprise au sol**
Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol
- Indépendance énergétique**
La France possède le 2e gisement éolien d'Europe

Objectifs régionaux
La région Centre-Val de Loire s'est fixée comme objectif l'installation de 3 550 MW d'énergie éolienne installée en 2030 (SRADDET).
A ce jour, environ 1 337 MW sont installés.



Mât de mesure (illustration)

L'étude des vents : installation d'un mât de mesure

Dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et locales sur la ressource en vent. La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne) dépend en partie de ces données. Un mât de mesure des vents sera donc installé au cœur de la zone de projet début décembre, pour une durée d'environ deux ans. Ce mât sera d'une hauteur de 100 mètres. Il comportera des girouettes et anémomètres à différentes hauteurs. Ces instruments nous donneront des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants. Des micros seront également installés pour enregistrer l'activité des chiroptères (chauves-souris) en altitude, dans le cadre de l'étude écologique.

Le potentiel éolien à Saint-Maur-sur-le-Loir



La zone d'étude

La zone identifiée se situe au nord de la commune dans la plaine agricole, au-delà de la route D27.

Sa forme est définie par la distance réglementaire à respecter vis-à-vis des habitations (500 mètres minimum).

Ce sont les différentes études à mener (voir page suivante) qui nous permettront de définir des scénarios d'implantation.

Les chiffres clés



Le potentiel maximal de la zone est évalué à 6 à 10 éoliennes, d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale, en raison d'une contrainte aéronautique.



Puissance unitaire des modèles d'éoliennes considérés à ce stade. À titre de comparaison, les éoliennes de Bonneval, installées en 2006, ont une puissance de 2 MW.



À titre indicatif, un parc éolien de 8 éoliennes de 5,7 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 36 500 personnes (estimation ADEME).

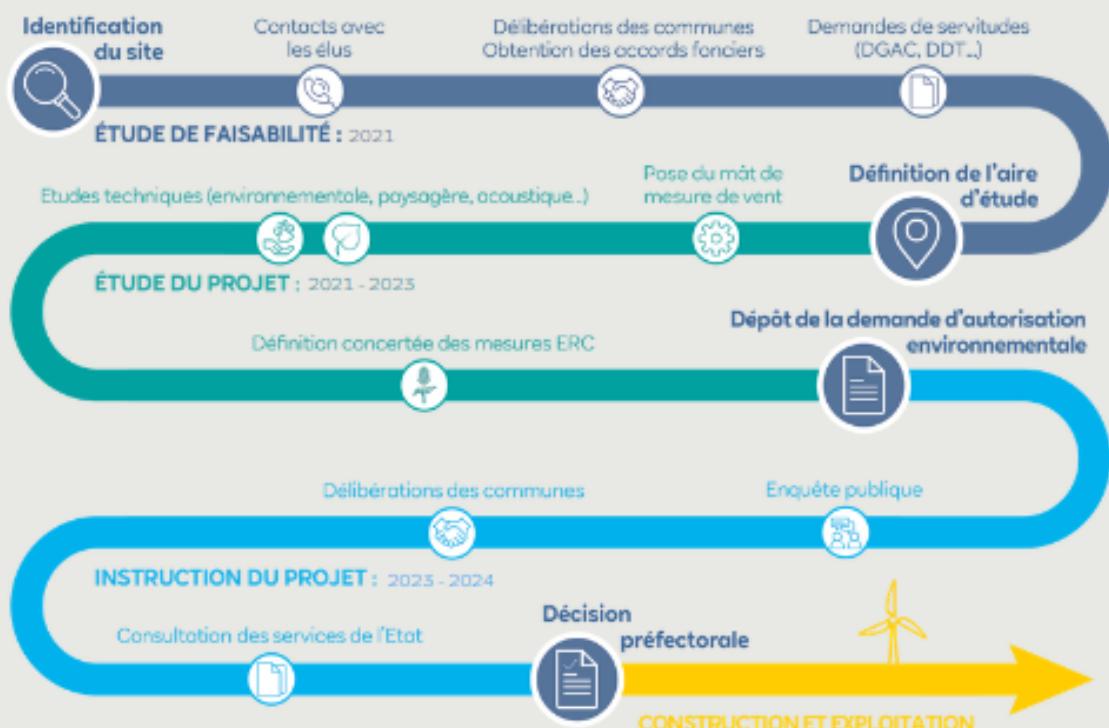
Un projet créateur de valeur pour le territoire et les habitants

Un projet éolien génère des richesses pour le territoire d'implantation, sous forme de taxes perçues par la commune et la Communauté de communes. Des chiffres pourront être présentés lorsque le nombre d'éolienne et leur puissance seront connus. Les habitants du territoire pourront également en profiter, par le biais de mesures d'accompagnement au projet.



Le planning du projet

Un projet éolien est une démarche de longue haleine (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études qui seront réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturalistes, paysagers et acoustiques. Les résultats de ces études vous seront présentés au fur et à mesure, et nous permettront d'avancer dans la définition du projet éolien : nombre, gabarit et emplacements.



Rendez-vous d'ici l'été pour la concertation !

Une séquence de concertation préalable sera organisée par RWE d'ici le dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture, pour vous laisser l'opportunité de vous exprimer sur ce dossier.
Plusieurs temps forts et informations tout au long du projet vous seront proposés pour suivre l'avancée du projet éolien de Saint-Maur-sur-le Loir.

Les modalités d'organisation seront fixées ultérieurement, notamment en fonction de la situation sanitaire.

Qui sommes nous ? RWE Renouvelables France

Avec la récente acquisition de Nordex Développement, acteur historique du développement éolien et solaire depuis 2001, RWE Renouvelables France est l'un des principaux développeurs de projets d'énergies renouvelables en France. Nous disposons de plus d'1 GW de projets éoliens développés et de 71 parcs installés. RWE développe, construit, exploite et assure la maintenance des parcs éoliens et solaires.

Fort d'une équipe de plus de 120 collaborateurs expérimentés, RWE Renouvelables France conçoit des projets en partenariat avec les élus, les riverains, les associations locales et les administrations. Du lancement du projet jusqu'à son démantèlement ou le renouvellement de son installation, nous portons une attention particulière à la qualité de nos réalisations en vous associant très tôt au projet dont la concertation est, sans conteste, la clé de la réussite.

Notre présence en Eure-et-Loir

Du fait d'un régime de vent favorable notamment, l'Eure-et-Loir est un département avec un fort potentiel de développement éolien lui permettant de participer pleinement à la transition énergétique. Notre société y est à l'origine de l'installation de plusieurs parcs. Les objectifs de la région Centre-Val de Loire étant ambitieux et loin d'être atteints (près de 4 400 MW en 2030 contre 1 337 MW installés à ce jour), nous participons à ce développement d'une énergie propre et créatrice d'emplois.



Le site projet est en ligne !

Le site internet du projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir est en ligne. Vous y trouverez les informations relatives au projet, à son déroulé, les avancées et les événements de concertation organisés au fur et à mesure du développement. Pour y accéder : saintmaursurleloir.projet-eolien.com/

RWE

Projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir

Lettre d'information n°2

Mai 2022

Le mot du chef de projet

L'actualité vient nous rappeler l'urgence de développer les énergies renouvelables. Début avril, le GIEC a rendu le 3ème volet de son rapport contenant les solutions pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°. L'énergie éolienne figure parmi les meilleures solutions pour remplacer les énergies fossiles.

En décembre dernier, une étude des perceptions a été menée dans votre commune pour recueillir votre ressenti de l'éolien et de ce projet. Vous y avez exprimé un besoin d'information et une volonté qu'il puisse se développer au bénéfice du territoire. En réponse à cette demande, nous mettons en place une démarche de concertation pour que vous puissiez être acteur de cette transition énergétique. L'objectif : vous informer régulièrement des avancées du projet, recueillir vos idées et vos attentes et travailler ensemble les éléments du projet. Vous trouverez plus d'éléments sur la démarche de concertation proposée dans cette lettre d'information.

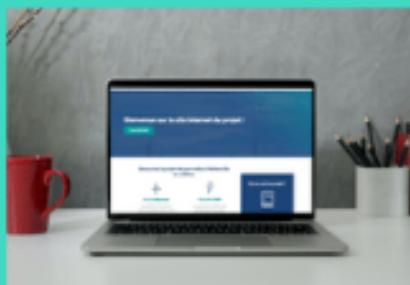
Nous espérons que vous serez nombreux à y participer !



Romain Cluet
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
romain.cluet@rwe.com



Un site internet du projet



Le site internet du projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir est en ligne. Vous y trouverez les informations relatives au projet, son déroulé, les avancées et les événements de concertation organisés au fur et à mesure du développement. Vous pouvez aussi contacter l'équipe projet via le formulaire de contact sur le site internet. Pour y accéder :

www.saintmaursurleloir.projet-eolien.com

Votre avis nous intéresse

Détachez et renvoyez-nous gratuitement ce coupon en indiquant ci-dessous vos remarques.

Projet éolien Saint-Maur-sur-le-Loir



- Je souhaite être informé de l'avancement du développement du projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir
- Je suis intéressé pour participer à une sortie naturaliste (organisé un samedi matin, date à définir)
- Je suis intéressé pour participer à une visite de parc éolien (organisé un samedi matin, date à définir)
- Je suis intéressé par la mise en place d'un comité de suivi (organisé tous les 4-6 mois, réunion d'information sur les avancées du projet)

Autres propositions :

Qui êtes-vous ? Habitant de _____

(préciser le lieu-dit le cas échéant)

Nom : _____

Prénom : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Afin d'exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier postal à RWE Renouvelables France, 50 rue Madame de Santillan, 92 110 Clichy.

Les actions de concertation

Co-construire ensemble le projet

Dans le cadre du développement du projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir, l'équipe RWE Renouvelables France souhaite associer, en toute transparence, les habitants de la commune à la co-construction du projet. Nous souhaitons pour cela organiser dans les prochains mois un atelier ouvert à tous, avec le bureau d'études naturalistes afin de cibler les enjeux faune-flora et avifaune sur la zone de projet et de mieux comprendre la méthodologie utilisée. Nous aimerions également mettre en place un comité de suivi avec des personnes volontaires, afin de se réunir tous les 4 mois pour suivre l'avancée du projet et travailler en groupe sur certaines thématiques.

Nous vous laissons donc ci-dessous un coupon^{*} vous permettant de nous informer de votre intérêt pour participer à l'atelier et/ou au comité de suivi. Nous vous donnons également la possibilité de proposer des actions et thématiques sur lesquelles vous souhaiteriez avoir des réponses et être associé tout au long du développement du projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir.

*Pour utiliser le coupon, il vous suffit de le remplir, le détacher et le déposer dans une boîte-aux-lettres la Poste.



Sortie pédagogique avec le bureau d'études naturalistes pour la recherche de gîtes à chauves-souris pour un projet éolien en Côte-d'Or (juillet 2021)



Visite de parc éolien en Côte-d'Or (octobre 2021)



Atelier sur les contraintes lors d'un comité de suivi pour un projet éolien en Meurthe-et-Moselle (janvier 2022)

ECO

20 g
validité
permanente



RWE RENOUVELABLES FRANCE
SVC DEVELOPPEMENT POLE CONCERTATION
AUTORISATION 69848
92119 CLICHY CEDEX



Projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir

Lettre d'information n°3

Novembre 2022

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Depuis notre dernière rencontre lors du porte à porte le 14 septembre 2022, les études concernant le projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir suivent leurs cours.

La concertation se poursuit également, notamment lors de la visite avifaune réalisée le 1er octobre dernier en présence du bureau d'études naturalistes, ainsi qu'avec le lancement du comité de suivi du projet dans les semaines à venir.

En effet, il nous tient à cœur d'associer les habitants de la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, ainsi que ceux de ses différents hameaux afin de suivre les avancées du projet.

Cette troisième lettre d'information vise à vous faire un compte-rendu de la visite avifaune réalisée début octobre, ainsi que de vous présenter le déroulé du premier comité de suivi. Il est en effet ouvert à toutes et à tous !

Nous espérons vous y voir nombreux.

Bonne lecture!



Romain Cluet
Chef de projet
RWE Renouvelables France
romain.cluet@rwe.com



La zone d'étude

Elle se situe au nord de la commune, entre le hameau de Lalon et la ferme d'Edeville.

Une fois les études abouties, nous vous présenterons leurs résultats, ainsi qu'une potentielle implantation des éoliennes.

Les actions de concertation

Retour sur la visite avifaune

Une visite autour de l'observation de l'avifaune a été organisée par RWE Renouvelables le samedi 1er octobre de 9h à 12h. Cette visite a été animée par le bureau d'études IEA, en charge de l'étude environnementale du projet éolien.

Cet événement, a permis aux habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir présents d'observer la faune volante tout en parcourant la zone de projet. Les participants ont ainsi pu poser des questions au sujet de la méthodologie utilisée pour ces études, ainsi que sur les différentes espèces observées sur le site. Les habitants présents ont également pu se renseigner au sujet du projet de Saint-Maur-sur-le-Loir et sur le fonctionnement d'un parc éolien.

Les habitants avaient été informés de cette visite lors de la distribution du flyer d'invitation par RWE Renouvelables lors du Parte-à-Parte du 14 septembre 2022.

Vous pourrez retrouver toutes les actualités du projet et les actions de concertation associées sur le site Internet du projet :
www.saintmaursurleloir.projet-eolien.com



Le comité de suivi

Dans le cadre du développement du projet éolien, RWE Renouvelables France souhaite associer les habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir à la démarche, à travers la mise en place d'un comité de suivi. Ce comité, que nous voulons participatif, se réunira pour faire le point sur les avancées du projet et ses prochaines étapes. Durant ce temps d'échanges, RWE Renouvelables France sera à votre écoute et répondra à toutes vos questions. Le premier comité de suivi aura lieu durant la dernière quinzaine de novembre, en soirée de 19h à 21h (date à déterminer).

Comment participer ?

Inscription obligatoire auprès du Chef de projet, par mail ou par téléphone :

- Par email : romain.cluet@rwe.com
- Par téléphone : 06 07 22 00 30

Déroulé du premier comité de suivi ?

Nous présenterons l'énergie éolienne, les avancées du projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir, les prochaines actions de concertation et déterminerons ensemble les objectifs de ce comité de suivi. Ce dernier prend part dans notre démarche volontaire de concertation et représente un temps de dialogue important. Ce comité de suivi permettra d'échanger directement avec vous, de répondre à vos questions et de comprendre vos attentes pour faire évoluer le projet.

Nous avons hâte de vous rencontrer !





Projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir

Lettre d'information n°4

Octobre 2023

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Le projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir suit son cours, nous travaillons actuellement sur les impacts et mesures du projet, et nous vous informons que le dossier complet sera déposé en Préfecture d'Eure-et-Loir début 2024.

Par ailleurs, nous sommes en mesure de vous présenter l'implantation définitive du projet, qui a été définie en étroite collaboration avec le territoire. En effet, le comité de suivi, mis en place depuis fin mai 2023, s'est réuni à deux reprises, et a permis d'aboutir à des échanges concrets et constructifs avec les habitants de la commune et des différents hameaux de Saint-Maur-sur-le-Loir.

A ce sujet, nous vous invitons au 3ème comité de suivi, qui aura lieu le 19 octobre prochain en mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir. Nous aborderons durant ce comité le sujet des mesures d'accompagnement que nous pouvons vous proposer, aussi bien à titre individuel que collectif. De plus, nous vous encourageons à réfléchir des maintenant à des propositions de mesures, nous en discuterons lors du comité.

Vous trouverez dans cette lettre d'information une carte avec l'implantation définitive du projet, un zoom sur l'étude acoustique, ainsi qu'un récapitulatif des deux premiers comités de suivi.

Bonne lecture, et n'hésitez pas à venir nombreux au comité de suivi le 19 octobre prochain !



Romain Cluet
Chef de projet
RWE Renouvelables France
romain.cluet@rwe.com



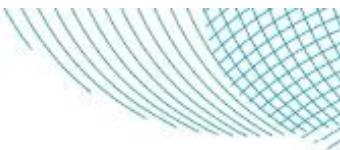
Venez participer !



INVITATION AU 3ÈME COMITÉ DE SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET ÉOLIEN

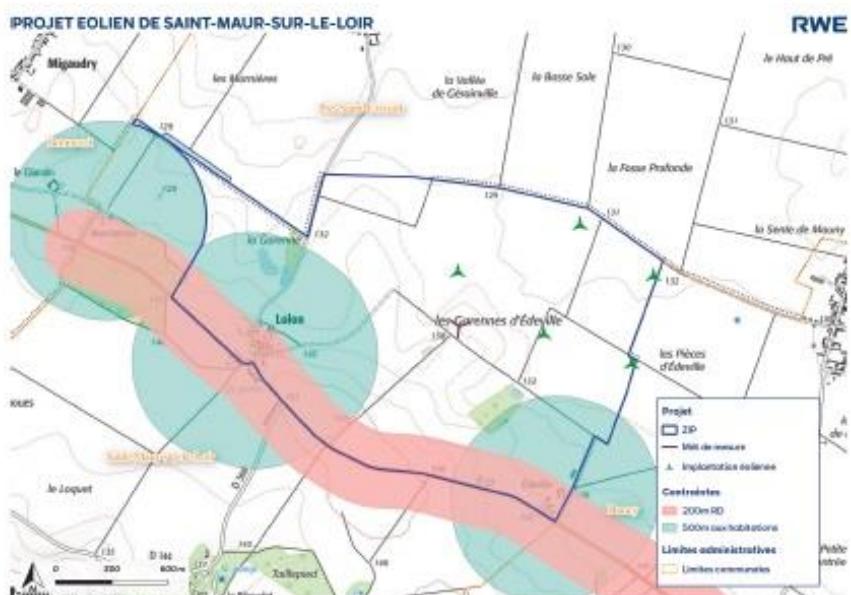
Le 19 octobre 2023
Mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir
De 18h30 à 20h30

Inscription par mail à : romain.cluet@rwe.com



Le projet se précise

L'implantation définitive



Trame d'implantation du projet éolien de Saint-Maur-sur-le-Loir

L'implantation retenue est composée de 5 éoliennes. Le choix de cette variante découle notamment des discussions et du travail pédagogique réalisé lors des comités de suivi avec les riverains volontaires. En effet, suite à la volonté des riverains de s'écartier le plus possible des habitations de Lolon, nous avons réduit le nombre d'éoliennes, et l'implantation définitive respecte un éloignement supérieur à 1km du hameau de Lolon.

De plus, cette implantation prend en compte les sensibilités environnementales et paysagères du territoire, avec notamment une certaine distance d'éloignement des zones à enjeux pour les chauves-souris et les oiseaux.

Les chiffres clés du projet



5

éoliennes

Le projet sera constitué de 5 éoliennes de 185 mètres en bout de pôle.



13 000 foyers

Un parc éolien de 5 éoliennes de 6,6 MW produira l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 13 000 foyers.

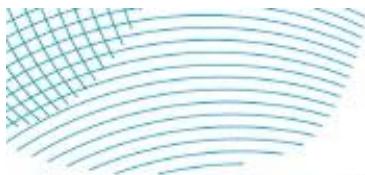


5,9 à 6,6 MW

MW

Puissance unitaire des modèles d'éoliennes considérées.





Les actualités du projet

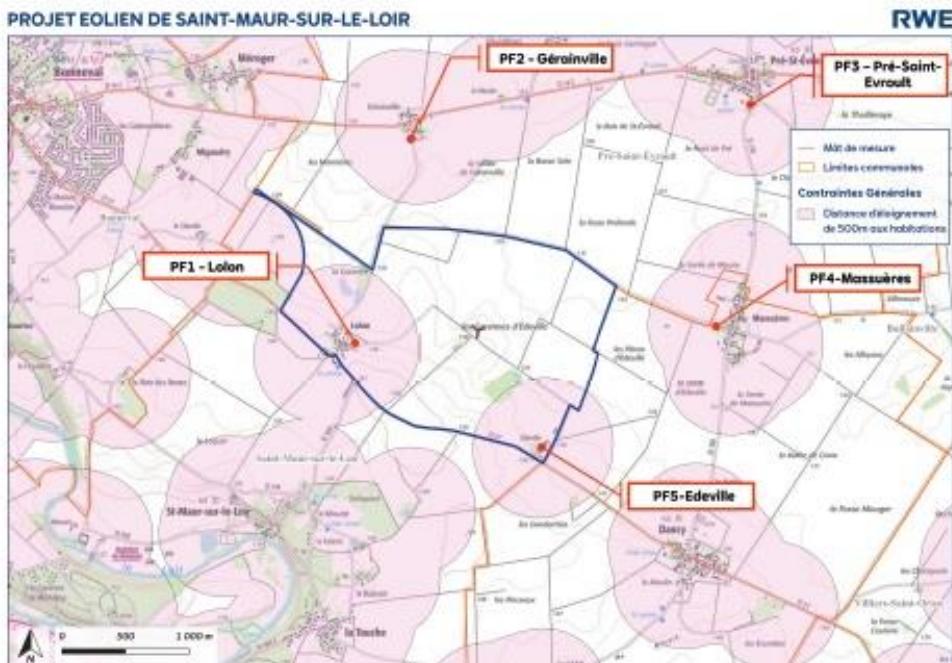
Le lancement de l'étude acoustique

L'étude acoustique est menée par le bureau d'étude indépendant Sixense Engineering. Des sonomètres ont été installés début septembre 2023 chez des riverains des zones d'habitations les plus proches de la zone d'étude du projet : Lolon, Gérainville, Pré-Saint-Evroult, Massuères et Edeville. Ces mesures nous permettront d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques seront par la suite réalisées par le bureau d'études pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, sera prévu afin de s'assurer que les éoliennes respectent les réglementations acoustiques. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'urgence acoustique effectués après mise en service du parc éolien.



Sonomètre d'une étude acoustique



Emplacement des points de mesure acoustique

La démarche de concertation avec le territoire

Bilan des 2 premières réunions du comité de suivi

1er comité de suivi :

Le mercredi 24 mai, l'équipe projet RWE Renouvelables France a organisé un premier comité de suivi du projet éolien sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir.

L'objectif était de présenter les avancées et actualités du projet, mais également de définir les prochaines étapes de concertation afin de répondre aux attentes des participants.



2ème comité de suivi :

Le deuxième comité de suivi a eu lieu le jeudi 6 juillet avec les riverains volontaires.

Ce temps de travail a permis de présenter les résultats des études et de travailler ensemble sur la trame d'implantation des éoliennes. Des photomontages des variantes envisagées ont également été présentés au comité. Cette réunion était aussi l'occasion de mettre en lumière les retombées économiques pour la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir liées au projet éolien.



Et maintenant ? Les prochaines étapes du projet





Projet éolien des Marchellions

Lettre d'information n°5

Commune de Saint-Maur-sur-le-Loir | Juillet 2024

Le mot des chefs de projet

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien des Marchellions a été finalisé début juillet 2024! Celui-ci est maintenant entre les mains des services instructeurs de la Préfecture d'Eure-et-Loir, qui vont en vérifier la conformité et la recevabilité.

La présente lettre revient brièvement sur les éléments principaux du projet éolien et énonce le planning prévisionnel pour les prochaines étapes.

Le déroulement efficace et qualitatif du projet l'a été en grande partie grâce à vous, acteurs du territoire : élus, agriculteurs, participants aux comités de suivi. Un grand merci pour votre collaboration qui permet de proposer un projet cohérent avec les enjeux locaux et qui contribue à la transition énergétique !

Nous profitons également de cette lettre pour vous annoncer un changement de chef de projet : Yohan Dy prend la suite de Romain Cluet, et sera votre interlocuteur pour les prochaines étapes, notamment le suivi de l'instruction du dossier.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et à bientôt!



Yohan Dy
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
yohan.dy@rwe.com



Romain Cluet
Responsable régional Centre Val-de-Loire
RWE Renouvelables France
romain.cluet@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien sur son site Internet dédié :
<https://saintmaursurleloir.projet-eolien.com/>

Les chiffres clés du projet



5
éoliennes

Le projet sera finalement composé de 5 éoliennes de 185 mètres de hauteur en bout de pale.



6,6
MW

La puissance unitaire maximale des éoliennes sera de 6,6 MW ; soit 33 MW de puissance totale maximale.



15 100
foyers

Un parc éolien de 5 éoliennes de 6,6MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 15 100 foyers.
(sources ADEME, CRE, INSEE)

Les principaux éléments du projet



Les 5 éoliennes généreront des retombées fiscales* pour les collectivités :

Commune de Saint-Maur-sur-le Loir	74 500 € / an
Communauté de communes du Bonnevalais	159 200 € / an
Département d'Eure-et-Loir	82 800 € / an

*simulation réalisée en juin 2024, basée sur les dispositions fiscales de 2023 (source : [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)) pour 5 éoliennes de 6,6 MW.

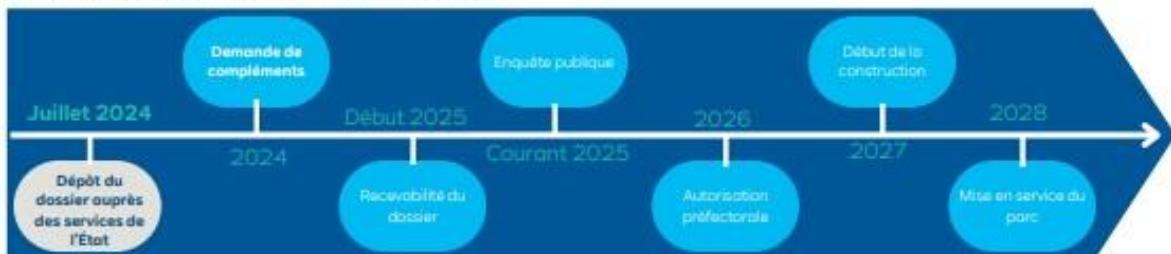
Les mesures d'accompagnement du projet

Convaincus que la transition écologique doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". En voici quelques exemples dans le cadre du projet éolien des Marchelliens (déterminées en concertation avec les habitants de Saint-Maur-sur-le-Lair) :



Le planning prévisionnel

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet (qui contient l'ensemble des études de faisabilité) étant finalisé et déposé en préfecture, les prochaines étapes à suivre consistent principalement en des échanges avec l'administration pour suivre l'instruction du dossier.





Projet éolien des Marchellions

Commune de Saint-Maur-sur-le-Loir

Lettre d'information #6 - Janvier 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année !

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en juillet dernier, nous souhaitons vous partager les dernières actualités du projet.

Le projet, dans sa version initiale, était constitué de 5 éoliennes situées au nord de la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, au niveau de la limite communale avec Dancy et Pré-Saint-Evroult. Ce projet a été co-construit avec les élus et habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir, et l'élaboration du dossier a représenté plus de deux ans de travail afin de proposer un dossier final le plus complet possible.

Cependant, sollicitée suite au dépôt, l'Armée considère qu'une partie du projet, à savoir les éoliennes E2, E3 et E4, présentent une gêne significative pour le radar d'Orléans, situé à 30km, et que cette gêne n'est pas acceptable en l'état. Par ailleurs, l'Armée donne son autorisation pour les deux éoliennes E1 et E5.

L'avis de l'Armée étant un avis conforme, nous sommes contraints de modifier l'intégralité du dossier afin de le rendre compatible avec leurs contraintes et exigences. Ainsi, il a été décidé de considérer un projet à deux éoliennes, exclusivement composé des éoliennes E1 et E5. Cette modification nécessite donc de mettre à jour toutes les pièces réglementaires du dossier.

La reprise du dossier et des différentes pièces est en cours, et nous serons en mesure de transmettre notre projet modifié à l'administration d'ici quelques mois, afin de reprendre l'instruction.

Vous trouverez ci-contre une carte de la nouvelle implantation à deux éoliennes, ainsi que les nouvelles données suite à la modification du projet.

Bonne lecture !



Yohan Dy
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
yohan.dy@rwe.com

Calendrier prévisionnel :



Le projet éolien à Saint-Maur-sur-le-Loir

Carte de l'implantation du parc éolien des Marchellions



Les chiffres clés du parc éolien des Marchellions



2
éoliennes

D'une hauteur de
185 mètres maximum
en bout de pôle.



6.6
MW

C'est la puissance unitaire des
éoliennes du parc. L'ensemble du
parc aura donc une puissance
maximale d'environ 13.2 MW.



6 000
foyers

Un parc éolien de 13.2 MW permet de
couvrir la consommation électrique
d'environ 13 400 habitants
(chauffage compris).

Pour suivre les actualités du projet : saintmaursurleloir.projet-eolien.com

Annexe 3

Compte-rendu du comité de projet du 24 juin 2024

RWE



Projet éolien des Marchellions

Compte-rendu du comité de projet
24 juin 2024

Mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir (28)

**RWE Renouvelables
France**

Sommaire

INFORMATIONS GENERALES	48
CARACTERISTIQUES DE LA REUNION	48
OBJECTIF DE LA REUNION	48
SYNTHESE DES ECHANGES	49
VOLET PROCEDURES ADMINISTRATIVES	49
VOLET ENJEUX ET IMPACTS ET DU PROJET.....	49
VOLET RETOMBES ECONOMIQUES.....	50
VOLET CALENDRIER	50
AVIS RECOLTES A L'ISSUE DE LA REUNION	51
ACTIONS A SUIVRE.....	51

Annexe : Feuille émargement

Informations générales

Caractéristiques de la réunion

Le comité de projet s'est tenu le 24 juin 2024 en mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir à 20 heures. Etaient présents :

- **La représentante de la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir :**
 - Madame Nicole Hubert-Diger, maire de Saint-Maur-sur-le-Loir.
- **Les représentants des communes limitrophes**
 - Monsieur Patrick Charpentier, maire de Dancy ;
 - Monsieur Joël Lamy, maire de Pré-Saint-Evroult ;
 - Madame Valérie Garnier, 2^{ème} adjointe au maire de Pré-Saint-Evroult.
- **La société RWE**
 - Yohan Dy, Chef de projets éoliens ;
 - Romain Cluet, Manager Régional Développement Eolien ;
 - Camille Forêt, Chargée de Concertation ;
 - Alia Caradec, Assistante chef de projet.

Objectif de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie fait l'objet de la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'Article R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « *Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.* »

En ce qui concerne le projet éolien des Marchellions, porté par RWE Renouvelables France sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, la zone concernée par les installations projetées du projet a été déclarée en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables par deux délibérations du Conseil Municipal de la commune en date du 13 décembre 2023 et du 6 juin 2024. La réalisation d'un comité de projet était ainsi facultative, en attendant la validation et la promulgation de l'ensemble des Zones par la Préfecture d'Eure-et-Loir. La société RWE Renouvelables France a décidé de tout de même organiser ce comité afin de

tenir informé les élus des avancées du projet avant le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale.

Synthèse des échanges

RWE fait une présentation complète du projet : les principales caractéristiques du projet éolien des Marchellions, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, ses impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire... Les élus présents ont interrompu la présentation dès qu'ils le souhaitaient afin de poser leurs questions. L'ensemble des échanges est synthétisé ci-dessous.

Volet procédures administratives

Monsieur CHARPENTIER et Madame HUBERT-DIGER se questionnent sur le processus de définition des Zones d'accélération des Energies Renouvelables dans le département, et sur le calendrier prévu par l'administration pour la promulgation des zones. Madame HUBERT-DIGER rappelle que la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir a délibéré à deux reprises afin de rappeler la volonté communale de classer la zone du projet éolien des Marchellions en Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Volet enjeux et impacts et du projet

- Aménagements

Monsieur CHARPENTIER questionne RWE sur les pans coupés afin de savoir s'il s'agit d'aménagements temporaires ou pérennes. RWE répond que ces aménagements sont temporaires et sont remis en état une fois le parc construit.

- Acoustique

Monsieur CHARPENTIER demande à RWE où ont été placés les micros afin de réaliser l'étude acoustique. RWE répond que 5 micros ont été installés dans les lieux suivants : Lolon, Massuères, Pré-Saint-Evroult, Gérainville et Edeville, sur des propriétés privées, avec accord des personnes concernées. RWE explique que les micros sont installés pendant un mois environ dans le jardin des particuliers, afin d'enregistrer le bruit ambiant, jour et nuit, sur une longue période. Cela permet ensuite de simuler le bruit des éoliennes et d'adapter le plan de bridage acoustique.

- Raccordement

RWE présente les deux options de raccordement envisagées pour le projet éolien des Marchellions. Monsieur CHARPENTIER demande comment est défini le tracé du raccordement et si de nouvelles lignes électriques devront être construites. RWE explique que c'est Enedis qui se charge de définir le tracé des câbles, et que le trajet suivant les routes le plus court est souvent celui privilégié. RWE explique que des câbles spécifiques au parc éolien seront installés, et que ces coûts sont à la charge de RWE. RWE explique également la différence entre le réseau privé interne au parc, et le réseau public qui raccorde le parc éolien au réseau national.

- Environnemental

RWE présente la séquence de mesures Eviter, Réduire, Compenser (ERC), et explique qu'une des mesures de réduction du projet est de créer une zone de chasse préférentielle pour les rapaces, en mettant une parcelle en jachère afin d'attirer ces derniers en dehors de la zone du parc. Monsieur LAMY demande si RWE deviendra propriétaire de la parcelle concernée. RWE répond que non, mais qu'un contrat de location du terrain est réalisé entre le propriétaire et RWE durant toute la durée d'exploitation du parc.

- Paysage

Monsieur CHARPENTIER demande à RWE la hauteur du mât de mesure ; et la différence par rapport à la taille des éoliennes envisagée. RWE répond qu'il est d'environ 100 mètres, et que le gabarit des éoliennes proposé dans le dossier est de 180 mètres en bout de pale maximum.

Volet retombées économiques

RWE explique les différents bénéfices du parc éolien pour le territoire : les retombées fiscales ; et les mesures d'accompagnement.

Monsieur CHARPENTIER, Monsieur LAMY et Madame HUBERT-DIGER expliquent que des discussions sont en cours entre les communes et au sein de la Communauté de Communes du Bonnevalais concernant un nouveau calcul de répartition de l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) entre les communes.

Volet calendrier

RWE indique que le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sera déposé en Préfecture dans les prochaines semaines ; et que l'avis des communes dans les 6 km autour du parc seront sollicitées au moment de l'enquête publique dans les prochains mois.
RWE - Bilan de la concertation 50

Monsieur CHARPENTIER demande quand est-ce que l'Armée donne son avis durant l'instruction et les différents avis qu'elle pourrait donner. RWE répond qu'une fois le dossier déposé, la Préfecture demande son avis à l'Armée dans les premiers mois de l'instruction, et que l'Armée peut donner son accord pour le projet ; le refuser ; ou proposer des alternatives sur le positionnement ou la taille des éoliennes.

Avis récoltés à l'issue de la réunion

Monsieur LAMY et Madame GARNIER assurent que le Conseil Municipal de Pré-Saint-Evroult est favorable au projet éolien des Marchellions. Ils disent bien connaître le sujet, car le département est déjà bien équipé en parcs éoliens. Ils remercient RWE pour l'invitation. Monsieur LAMY rappelle l'importance de la bonne entente entre communes voisines et le soutien entre maires dans les démarches de projets éoliens.

Monsieur CHARPENTIER souhaiterait rencontrer RWE lors d'un prochain rendez-vous afin de discuter des bénéfices pour le territoire de Dancy. Il n'est pas opposé au projet éolien des Marchellions, mais souhaiterait étudier les retombées pour sa commune.

RWE rappelle en exemple que la mesure d'accompagnement de bourse aux arbres n'est pas réservée exclusivement aux habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir, mais est étendue aux habitations les plus proches, au-delà des frontières communales. RWE entend la remarque de Monsieur CHARPENTIER et entend prendre un rendez-vous ensemble dans les prochaines semaines.

Actions à suivre

RWE entend prendre rendez-vous avec Monsieur CHARPENTIER dans les prochaines semaines.

RWE s'engage à tenir au courant Madame HUBERT-DIGER ainsi que les élus de Pré-Saint-Evroult et de Dancy du dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale et de l'instruction du dossier.

RWE s'engage également à tenir informée les habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir de l'instruction du dossier.

Annexe : Feuille d'émargement

RWE

PROJET EOLIEN DES MARCHELLIONS

Comité de projet

RWE

